

Ville de Landivisiau - Séance du 29 septembre 2022 - n° 2022/502

EXAMEN D'UNE DEMANDE DE PRÊT D'HONNEUR AUX ETUDIANTS

VU la délibération en date du 11 décembre 2009 instituant l'attribution de prêts d'honneur aux étudiants et fixant les critères d'attribution ;

VU la demande de prêt d'honneur reçue en mairie le 30 août 2022 ;

CONSIDERANT que ce dossier répond aux critères fixés par délibération en date du 11 décembre 2009 ;

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité - Quartiers - Environnement - Communication – Jumelages » en date du 15 septembre 2022,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

A L'UNANIMITE ;

ACCORDE UN PRÊT D'HONNEUR DE 1 500 € A

A LANDIVISIAU.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 29 septembre 2022

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 07.10.2022

Et de la publication sur le site internet de la Ville www.landivisiau.fr, le 1.10.2022

Fait à Landivisiau, le

Le Directeur Général, 07 OCT. 2022

Matthieu ROBERTIS